

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1111

Artikel: Communes : divisions
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une coopérative. Les socialistes se rallient donc pleinement à l'intervention de la Confédération, mais demandent que la BPS devienne, étant nationalisée de fait, une «*Banque fédérale des arts et métiers et des classes moyennes*». La proposition est naturellement écartée. Klöti la défend au Conseil des Etats, elle y fait une voix.

En revanche, Grimm se taille un succès en rappelant les attermoissements du pouvoir pour créer un contrôle efficace des banques, dans l'intérêt des déposants. Cette fois la leçon a porté. Musy s'engage à aller rapidement de l'avant.

Le bégaiement

Remise en fonds, la BPS se refait une santé, conformément au vœu du Parlement qui avait demandé à ses dirigeants de la consacrer à son rôle de banque de la classe moyenne.

Mais en 1980, elle se lance aventureusement dans une spéculation sur le cours de l'argent (le métal). Les pertes sont considérables. 139 millions de réserves les épongent. L'ancien conseiller fédéral Ernst Brugger (que faisait-il dans cette galère ?) met en place Walter Rüegg, qui donne une double impulsion: économies rigoureuses de gestion et, avec les gains réalisés, création d'un réseau à l'étranger.

A cette politique, la *Neue Zürcher Zeitung* peut adresser littéralement les mêmes reproches que les experts de 1933. La BPS se lance tardivement et coûteusement «*alors que les trois vrais grands de la place financière suisse avaient depuis longtemps établi leur tête de pont à l'étranger et rassemblé leurs premières expériences, pleines d'épines*». «*Au lieu de se consacrer à la classe moyenne du pays, le David bernois se donnait d'autres ambitions...*» Mêmes causes, mêmes effets. Mais cette fois-ci le sauvetage est une absorption. Il n'y aura pas pour la BPS une nouvelle leçon de l'histoire. Le plat ne sera pas repassé. ■

La Confédération a donc engagé 100 millions de francs en 1933 pour sauver la BPS. Une somme considérable pour l'époque: en 1930 par exemple, le compte financier de la Confédération affichait 634,7 millions de recettes et 483,4 millions de dépenses. Cinq ans plus tard, les dépenses étaient descendues à 524,6 millions pour des recettes de 505,1 millions. Le budget 1993 prévoit des recettes pour 37 211 millions et des dépenses pour 39 685 millions.

AUDIMAT

Additions

(pi) Guillaume Chenevière l'avait annoncé fièrement au cours d'un laborieux débat à Spécial Cinéma sur le thème «la violence et l'image»: la Télévision romande ne programmerait plus de séries ou d'émissions comportant des scènes violentes en première partie de soirée. Une décision à laquelle on pourrait à la rigueur se rallier si elle ne concernait aussi par exemple les téléfilms policiers diffusés dans le cadre des «Mardis noirs» ou les films de qualité mais dont le sujet implique une part de violence. Il ne s'agit donc pas d'interdire d'écran un massacre à la tronçonneuse, mais de ne plus y montrer, en-dehors des images d'actualité, une partie de la réalité de ce monde contenue dans des productions artistiques. Des romans-photos pour les couche-tôt. Le traditionnel film du lundi diffusé dans le cadre de Spécial Cinéma semblait devoir échapper à cette règle. Mais voilà maintenant que Christian Defaye, dans un article intitulé «Son âme au diable ?» et paru dans *24 Heures* du 5 janvier, se livre à un curieux exercice. Il commence par assurer le lecteur que la TSR ne court aucun risque de glisser vers un genre tapineur et racoleur pour annoncer ensuite ce que devrait devenir Spécial Cinéma, en disant davantage ce qu'il ne sera plus que ce qu'il pourrait être: on y diffusera des films labellisés «grand public» («*en se demandant par exemple si Tous les matins du monde appartient à ce registre*» — poser la question revient probablement à y répondre par la négative) suivis notamment de grands débats dont le prochain aura pour thème le cinéma et l'évolution de l'érotisme. Difficile de faire plus tapineur.

Les choix de programmation sur une chaîne comme la TSR ne sont évidemment pas simples: l'audimat est une référence incontournable et, pour s'assurer des ressources publicitaires, il est indispensable que les émissions soient regardées par un maximum de téléspectateurs. Mais sur une chaîne publique jouissant pour l'instant d'un monopole de fait et financée par une taxe prélevée auprès de tous les possesseurs d'un poste de télévision, l'audimat ne saurait être la référence principale. Guillaume Chenevière et Christian Defaye semblent nier cette évidence. Que l'on présente la météo comme on vend des lessives si cela plaît, d'accord.

Que l'on programme en nombre des séries, des films, des jeux et des émissions «grand public» parce qu'ils font le plein de téléspectateurs, toujours d'accord. Mais qu'une émission consacrée au cinéma ne diffuse plus que les succès du box-office — leur qualité n'est ici pas en cause —, et la TSR faillit à sa mission qui est aussi de contenter ceux qui préfèrent le cinéma d'auteur au cinéma de producteur, même s'ils sont peu nombreux et qu'ils se couchent avant 23 heures. ■

COMMUNES

Divisions

(cfp) Zurich fêtera cette année, malgré les difficultés que connaît la première métropole helvétique, le centenaire de sa fusion avec onze communes voisines.

Le début du siècle a été marqué par des mouvements de regroupement; assiste-on maintenant à un phénomène centrifuge? Deux communes bernoises pourraient en être un exemple. Il y a dix ans, Bolligen, une grande commune à l'est de Berne, éclatait en trois entités: Ostermundigen (16 000 habitants), Ittigen (11 000 habitants) et Bolligen (6 000 habitants). Cette année, la commune de Rubigen, qui ne comptait pourtant que 3 000 habitants, s'est également scindée en trois communes autonomes (Rubigen, Allmendigen et Trimstein), portant à 414 le nombre des communes bernoises.

Dans le cas de Rubigen, chacune des parties avait déjà une certaine autonomie et surtout une situation géographique qui la liait à un autre voisin. Les taux d'imposition sont maintenant différents dans ces communes. Ce mouvement est en contradiction avec la loi qui proclame la volonté des autorités d'encourager les fusions des petites communes; des subventions sont d'ailleurs prévues à cet effet. Or, on n'a assisté à aucun regroupement depuis que la loi est entrée en vigueur.

Les villes, qui sont des pôles d'attraction, offrent aux banlieusards des services que ces derniers ne paient pas, ou se contentent d'honorer symboliquement. Elles s'appauvrissent, ce qui ne gêne pas les petites communes qui semblent préférer régler seules leurs problèmes administratifs, leur sentiment de solidarité n'étant pas très fort. ■